

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Salariat, travail, syndicats (France) > Poste & communication (France) > **Suicides, souffrances au travail – Verdict du procès France télécom : Un (...)**

# **Suicides, souffrances au travail – Verdict du procès France télécom : Un interdit majeur**

dimanche 22 décembre 2019, par [LUCBERT Sandra](#), [Union syndicale Solidaires](#) (Date de rédaction antérieure : 20 décembre 2019).

**Du 6 mai au 11 juillet 2019 s'était tenu le procès pour harcèlement moral au tribunal correctionnel de Paris à l'encontre de la société France Télécom (Orange aujourd'hui), Didier Lombard, Louis-Pierre Wenes et Olivier Barberot ainsi que Nathalie Boulanger, Guy Patrick Cherouvrier, Brigitte Dumont et Jacques Moulin, pour complicité.**

Les 46 audiences de ce procès avaient permis de regarder en détail ce qui s'est déroulé pendant les années 2006 à 2010 dans la machine managériale d'une société du Cac 40. Tous les dispositifs furent mis à nu, les plans Next et Act, les parts variables, les discours à l'Acсед, les formations de l'école de management, les alertes des médecins du travail, des CHSCT et du CNHSCT, les présentations de diapositives sur les objectifs de - 22 000 salariés, les outils de pression, les « espaces développement », etc. Celles et ceux qui auront suivi ces longues audiences précises et détaillées ont pu voir la mécanique totale et globale à l'œuvre pour faire partir « par la porte ou par la fenêtre » plus de 22 000 salariés en 3 ans.

Ces audiences auront aussi permis de donner corps à celles et ceux qui ont subi, directement ou indirectement, et qui pour beaucoup restent profondément marqués dans leur intégrité par les méthodes brutales auxquelles ils furent confrontés. Parties civiles ou témoins ont pu dire leur vérité devant le tribunal et devant les prévenus.

Face à cette vérité, les prévenus n'auront livré que leur novlangue où l'euphémisme succède à la brutalité des mots pour continuer à esquiver leurs responsabilités et tenter de faire croire à la fable des « grands sauveurs de l'entreprise ». Ce n'est guère que sur leur propre sort qu'ils furent brièvement émus.

Ils furent là à toutes les audiences, en rang serré avec leur bataillons d'avocats qui débordait dans la salle dans une stratégie de défense collective qui fit dire au procureur qu'ils étaient « en bande organisée ». Pendant 41 jours, ce procès aura permis symboliquement de séquestrer plusieurs patrons avec le soutien de la police et de la justice...

Le délibéré a été rendu ce 20 décembre. Comme l'avait exprimé l'un de nos avocats, Jean-Paul Tessonnière, dans sa plaidoirie : « Le droit pénal a une fonction répressive et une fonction expressive. Il doit exprimer les interdits majeurs d'une société. La question que vous devez vous poser est simple, presque enfantine : est-ce que c'était interdit ? On attend de ce jugement qu'il indique que ce qui s'est passé à France Télécom doit être rangé parmi ces interdits majeurs. »

Le verdict prononcé à l'égard des prévenus est en effet exemplaire car il indique bien de manière claire un interdit majeur. En condamnant Didier Lombard, Louis Pierre Wenes et Didier Barberot à 1 année de prison, dont 8 mois avec sursis et 15 000 €.d'amendes, Nathalie Boulanger , Guy Patrick Cherouvrier, Brigitte Dumont et Jacques Moulin comme complices à 4 mois de prison avec sursis et

.5000 €.d'amendes et, enfin la société France Télécom à 75 000.d'amendes. Au niveau civil, les condamnés devront verser plus de 5 millions d'€.

Pour l'union syndicale Solidaires qui s'était porté partie civile, la question centrale de ce procès n'était pas celle de la réparation ou de l'indemnisation mais bien celle de la condamnation de ces méthodes mortifères car nous devons les interdire, comme le fut en son temps l'amiante. Ce qui s'est passé dans cette entreprise et continue à se passer ailleurs concerne l'ensemble du monde du travail et cela doit cesser. Le jugement prononcé ce jour est un pas majeur dans la lutte contre les méthodes mortifères du capitalisme.

20 décembre 2019

## **Union syndicale Solidaires**

- <http://la-petite-boite-a-outils.org/verdict-du-proces-france-telecom-un-interdit-majeur/>

---

### **Procès France Télécom J-1 avant le verdict« Quelle forme peut prendre une guerre ? » par Sandra Lucbert**

Du 6 mai au 12 juillet, s'est tenu le procès d'anciens hauts dirigeants de la multinationale France Télécom, devenue Orange, accusés harcèlement moral par une centaine de parties civiles dont Sud PTT et Solidaires. Durant celui-ci, de nombreuses personnalités, scientifiques, écrivains, artistes... vont écrire, dessiner, filmer des compte-rendus jour après jour, l'histoire du procès selon leur point de vue...Pendant ce procès exceptionnel, Basta ! et la petite boîte à outils de l'union syndicale Solidaires vous avait proposé un suivi régulier des audiences. Le verdict sera rendu vendredi 20 décembre 2019 à 10 h du matin. Nous publions un certain nombre d'interviews et de textes d'ici là.

Aujourd'hui deux audiences de juin et juillet 2019 du procès France Télécom, vues par Sandra Lucbert, romancière, autrice, entre autres, de « Mobiles« , Flammarion et « La toile« , Gallimard. A la suite du compte rendu écrit en juillet pour Solidaires, Sandra Lucbert a poursuivi par l'écriture d'un livre (de littérature) ; il doit normalement paraître aux éditions du seuil à la rentrée littéraire de septembre 2020.

#### **1. C'est l'histoire**

Le procès France Télécom, c'est l'histoire d'une structure qu'on juge depuis elle-même.

En littérature, on a une certaine habitude de ces situations retournées : chez Kafka, chez Gombrowicz, il y a ça. Des structures narratives aux logiques ensevelies, où la machine sociale est saisie dans ses mécaniques implacables. Ces récits construisent l'épure de la contrainte qu'exerce le corps collectif sur ses parties, une fois cristallisée en moeurs, opinions, institutions et formes de langage. La discipline collectivement instituée y roule toute seule et s'auto-renforce monstrueusement. On se demande toujours, à lire La Colonie pénitentiaire, quelle genèse sociale a fait de la scarification la punition courante.

On pourrait se demander, à assister au procès France Télécom, comment des techniques disciplinaires aussi violentes ont été et sont encore (La SNCF, la Poste) utilisées à grande échelle, en

toute décontraction. La visibilité structurelle d'un ordre social que peut produire un roman, le procès France Télécom la produit également. C'est pour harcèlement systémique que comparaissent la personne morale de l'entreprise et les six prévenus. Le procès France Télécom raconte une destruction d'échelle, organisée par des protocoles et des techniques. L'effet de liste des journées d'audience, où sont recensés, exposés, discutés des supplices – toujours les mêmes –, est comme la suite des péripéties de K, ou du narrateur de *Ferdydurke* : le spectacle d'une astreinte institutionnelle dégondée. Dans l'ordre salarial induit par des déréglementations concurrentielles voulues par l'Europe et nos gouvernements (pour France Télécom : privatisation sous Jospin, puis Fillon), les salariés, comme Joseph K, découvrent un matin un nouvel agencement – des injonctions démentes. Il y en a qu'elles massacrent (les salariés, surtout les fonctionnaires), et d'autres qui en tirent parti (les actionnaires).

Le procès France Télécom met en accusation les méthodes salariales inventées pour soutenir la dérégulation financière. Ceux qui ont endetté France Télécom pour racheter leurs concurrents avec l'entrée en bourse, on ne les évoque pas – le PDG d'alors, Michel Bon ? connaît pas. Le premier ministre Jospin qui a jeté les agents en pâture aux marchés non plus, on ne le nomme pas. Pas plus le niveau 1, que le niveau 2. Non, le procès vise le niveau 3 de la structure. On accuse ceux qui ont conçu et appliqué l'organisation salariale induite par la prédation des cours boursiers : le « Harcèlement systémique », dit l'ordonnance de renvoi.

Seulement, le mal est très avancé. Puisque les niveau 1 et 2 s'activent toujours en arrière-plan, il y a un tour de perversité de plus que chez Kafka dans le procès France Télécom. Chez Kafka, la satire de la violence systémique s'exerce depuis une langue et une axiologie qui lui sont hétérogènes, depuis le point de vue de l'agenceur du livre, critique de cet ordre. Ici, rien de tel. Le point de vue critique de l'ordonnance de renvoi, de la cour, des parties civiles et leurs avocats doit s'exercer depuis l'ordre néolibéral. En ce moment-même, les privatisations, la dérégulation cartonnent, et transforment toujours plus l'ensemble des cadres sociaux.

C'est depuis l'appareil institutionnel néolibéral même qu'on entreprend de juger les rapports induits par l'ordre néolibéral.

Même Kafka n'y avait pas pensé.

## **2. État de la doxa**

J'ai assisté à deux audiences : la seconde, l'après-midi du 4 juillet, plaidoiries des parties civiles, pour me guérir de la première, le 24 juin. Parce que le 24 juin, j'ai compris brutalement le truc des matriochkas structurelles, ce jugement tenu depuis ce qu'on juge, qui devient de fait impossible à juger. Avant d'écrire quelque chose, j'ai voulu entendre comment les deux avocats Teissonnière et Topaloff, rodés aux affaires d'atteinte massive à la vie des salariés, allaient se tirer de là. Je parle donc depuis deux journées d'audiences.

Avant de me rendre à la première, le 24 juin, je veux me faire une idée de l'état des idées reçues sur le Procès. Je découvre une émission live du Figaro intitulée « Les décrypteurs », dont le moulinage de lieux communs sera le même, je le sais à présent, que celui, souterrain, qui agencera l'audience. Comme c'est le sous-texte du procès, je commence par cet état des têtes, quintessencié, mais tout ce qui est écrit, ils l'ont dit.

Le présentateur Vincent Roux scande que c'est un « procès hors normes », annonce qu'on va examiner ça et interpelle face caméra les spectateurs du Figaro pour qu'ils tweetent : « Avez-vous le sentiment que les entreprises ont tiré les leçons de l'affaire des suicides à France Télécom ? »

Les questions sont si mal posées que je m'installe devant la télé.

Une journaliste du Figaro, Paule Gonzales, est là pour expliquer comment l'ordonnance de renvoi lie les 39 cas. Elle dit : il y avait 22000 postes à supprimer, pour libérer 7 milliards de cash flow. Mais Vincent Roux s'interpose, ça fait un peu expéditif, dit comme ça, il explique : On est à quarante milliards de dette à ce moment-là. C'est vrai, c'est la-faute-à-la-dette-qu'on-sait-pas-d'où-elle-vient, Paule Gonzalez corrige : Pour désendetter, il fallait supprimer 22000 postes, (...) commencer une course contre la montre (...) pour faire partir le plus vite ces gens-là et (...) éviter en quelque sorte les outils habituels des plans sociaux (...) : pour faire partir le plus rapidement possible et à moindre frais ces salariés.

Mais Vincent Roux s'étonne : Il y a eu d'autres plans sociaux très violents en France, très saignants, en particulier à Florange (...) Il y a eu des drames, mais il n'y a pas eu ces drames-là.

Vincent Roux n'a visiblement pas imprimé, Paule Gonzales redit : La différence c'est qu'il ne s'agit pas d'un plan social. Elle réexplique l'existence d'un droit du travail très protecteur des salariés. France Télécom a voulu faire sans ces outils habituels. Vincent Roux, ça lui sonne l'alarme idées reçues, sourcils froncés, il pointe du doigt : Si je vous suis, (...) ça a été un effet pervers (...) d'un droit qui est parfois trop protecteur par rapport aux droits des salariés ?

Tout est déjà dans ce raisonnement, qui ne sait pas d'où il se construit, qui transite par Vincent Roux ; une évidence collective conçue depuis les lois du marché, devenues institutions en dur comme institutions mentales, et qui pilotent les esprits et les actions. Le « décrypteur » du Figaro demande si les chefs d'entreprise ont « tiré les leçons » et le « décrypteur » du Figaro trouve de toute façon que le mal vient du droit des salariés. Cette refonte psychique - et son corrélat pratique et juridique -, je la verrai à l'œuvre pendant toute l'audience, c'est le « tour de fouet supplémentaire » de Kafka. Une révolution symbolique s'est opérée au fil de la structuration du monde par la dérégulation financière. Dans les têtes, les désirs, les interdits, maintenant, c'est le marché qui commande. On les entend dans l'émission comme partout, ces évidences inquestionnables : c'est-la-faute-à-la-dette-qu'on-sait-pas-d'où-elle-vient, le-cash-flow-il-faut, les salariés-il-faut-pas.

Les glissements lexicaux de la suite de l'émission parlent d'eux-mêmes : il y a un sens de circulation de la pensée, elle ira où elle doit. Vincent Roux y pousse sa camarade : Il ne s'agissait pas de virer 22000 personnes mais de supprimer 22000 postes ? Paule Gonzales répond : Non non, il fallait supprimer 22000, 20..20...22000 pers... enfin, il fallait, voilà.

### **3. Aux normes**

« Enfin-il-fallait-voilà », c'est le contexte structurel et psychique depuis lequel on jugera les méthodes employées pour se rendre à cette nécessité.

L'architecture du lieu de la justice est une première manifestation, solide, des matriochkas normatives qui tiennent le jugement. Le bâtiment du tribunal de Paris ne figure pas autre chose que la spatialité d'un ordre de domination fait de liquidité - déclinaison de sa matrice, la rage financière du retour instantané au cash flow. Le nouveau tribunal est un espace hybride d'aéroport et de centre commercial, lieu-vitrine. L'architecture joue la transparence et la circulation, comme pour les plateformes numériques, les plaquettes de management, une transparence qui signifie remise de soi à un ordre caché dans l'apparence de l'ouvert. On n'est pas plus libre de ses mouvements dans les étages du Tribunal que dans les couloirs algorithmiques et discursifs : le contrôle de la circulation est logé dans les dispositifs.

Une seule colonne d'escalators - incroyablement peu eu égard à l'immensité du lieu -, pour monter ou descendre, et les escaliers, placés à l'autre bout du bâtiment, je n'y croiserai jamais personne. De même, un seul point d'entrée qui bouchonne en continu ; un portique où l'on se dépouille comme à l'embarquement pour un avion. Pour tout l'édifice, passé 19 heures, un unique point de sortie, où sonnent des détecteurs jamais désactivés - jamais désactivables -, tandis que les vigiles résignés, demeurent immobiles dans les stridences. Entre les escalators obligés et les escaliers fantômes, entre le check point d'entrée et le portillon couinant, on est prisonniers des étages de lumière. Des agents sont postés aux immenses rambardes donnant sur d'infinis horizons. Ils doivent prévenir les suicides - d'aucuns ayant pris la liquidité du lieu au sens strict et choisi de se défaire de leur propre vie comme d'un actif de portefeuille.

Sur les murs de verre ou de blanc, les principes du droit s'étalent en punchlines, ils ont remplacé les publicités : on cherche le nom de la banque qui a adopté ces slogans bien frappés. Et puisqu'on prend visiblement un vol pour quelque part, on se demande pourquoi les boutiques manquent. Tout un ordre du monde enserme l'exercice de la justice, un ordre qui lui est contraire : celui de l'argent. Liquide.

#### **4. Les corps**

Quand l'agencement d'une société entière est visé depuis lui-même, ça se lit dans les corps et leurs mouvements. Les agenceurs (dans le cas présent les prévenus, leurs avocats) ont consistance et circulation différente des agencés (les parties civiles). Dans la salle d'audience Victor Hugo (sic) : d'une part, les parties civiles, corps malmenés, rivés à une peine éternelle. De l'autre, les corps gorgés des prévenus et leurs avocats, leur mobilité.

Le 24 juin, l'audience commence avec une chaise roulante. Elle s'avance à la barre, dedans il y a madame G. - dont je ne verrai longtemps que le dos -, à côté il y a sa sœur qui lui tend des mouchoirs, lui serre le bras. Juste avant, d'autres roues avaient rejoint la scène : celles des valises roulantes des avocats de la défense : une, deux, trois, quatre, construction progressive d'une ligne de front. A présent au complet, ils font corps dans un singulier mélange d'entre soi et de coordination stratégique. Ils sont dix-sept. En face, cinq avocates.

Quand la chaise roulante s'immobilise, parle madame G., Lacan dirait « ça parle par madame G. », tellement profond semble le lieu d'où monte sa plainte. Madame G., allégorie de l'astreinte à l'argent liquide. Flexibilisation terminale dans la paralysie. Supprimée du bilan, madame G. parle parle tout ce qu'elle peut sous les regards révoltés des trois bancs de la défense, se livre, enfin, et pour jamais à son récitatif lugubre. Tous les détails, tous les noms, tous les codes d'accès, toutes les dates. Elle tente de dresser un réel contre le seul qui soit désormais structurant, et reste invisible pour tous ceux qui le subissent : les cours boursiers. Elle s'agrippe au détail infini de son démontage pièce à pièce par la politique de l'entreprise, réfractée dans la cruauté de ses différents managers. Le récit de madame G. est une miniature atroce des étapes du supprimer-22000-pers...enfin, il-fallait-voilà. Pendant une heure, on écoute les progrès cannibales des atteintes à sa personne : tour à tour exploitée à mort puis installée dans un bureau vide, elle se démène pour avoir une tâche, l'espace développement lui propose de refaire son cv, un jour, elle arrive au bureau, toutes ses affaires ont été jetées. Ce sont les rengaines du procès France Télécom - les rengaines, c'est à dire : leur méthode.

La chaise roulante, c'est parce que madame G. s'est jetée sous le RER A. Pendant qu'elle raconte, sur les visages des prévenus, dans leurs échanges de regards : le dégoût, la morgue. Cette infirme qu'on leur colle sous les yeux, c'est juste pénible et répugnant ; pour leur évidence de luxe, leurs joues rouges de dîners fins, leur équipement de bracelets grosses montres et escarpins trois fois le prix de la pension invalidité de cette suppliciée.

Eux, ils circulent, même si, tant que durent les audiences, ils doivent demander autorisation à la présidente pour se lever. A la fin de la journée, quand nous sortons par le portillon couinant, les accusés et leurs avocats attendent leurs chauffeurs en riant. On les véhicule fluidement loin de ce procès où ils ne risquent rien. Dedans et dehors, ils sont à leur aise, c'est la même structure, ils sont du bon côté de la liquidité, dedans et dehors, leurs mouvements sont déliés. Maître Veil (ci-devant avocat de la Société Générale contre Kerviel) en fait la démonstration l'après-midi du 24 juin. Pendant que les trente ans de carrière de Madame A. et leur conclusion aux barbituriques sont lues par le juge, Veil souriant avec satisfaction, se lève. Le voilà et sa panse qui déambulent, pétri de contentement, il vient s'asseoir sur les bancs de la presse, aux côtés d'une quinquagénaire blonde, en robe et brushing chers, parfum capiteux, qui prend des notes parcimonieuses sur un calepin. Elle appuie la tête sur l'épaule du maître, ils papotent : leur cirque au premier rang, tandis que madame A., une fois son mari parti travailler, s'allonge et prend des cachets pour mourir.

Les prévenus circulent moins que leurs avocats, mais leurs corps parlent ; quand ils montent à la barre, de dos, ils disent leur place hiérarchique, la génération patronale à laquelle ils appartiennent. Wénès lourd, costume froissé au cul, gueule brutale au devant, s'ancre au micro, discute tout. A propos de locaux, justement, lui, Wénès, y insiste, il n'y peut rien si « la norme » c'est 12,5 m<sup>2</sup> par salarié, si « c'est comme ça qu'on fait », madame la présidente, il n'y peut rien, s'il y a eu une transition regrettable par 7 m<sup>2</sup> vers la norme des 12,5m<sup>2</sup> et que telle salariée a pris ça personnellement. Les normes c'est pas personnel. Moulin, petit chef agressif, nouvelle génération des dominants, lui, il bat des bras, plein d'excitation heurtée et colérique, en costume slim bleu métal, chevelure léonine argent, bronzé bien sûr ; il suffit d'une question de la cour, et il crache du langage managérial. Cet homme est un poncif, mais un poncif roué, aux délectations troubles. France Télécom ne s'y est pas trompée, Moulin a été promu pour l'efficacité de ses méthodes. Il est dégondé, le Moulin, il a le pupitre bien en main, un bras étendu l'autre qui scande, il ne peut masquer son agacement quand la présidente ne comprend pas la fusion des pôles, la refonte des filières métier, le rôle des facilitateurs de changement. Quand malgré tout elle lui intime le silence, il est bras croisés devant ou mains croisées dans le dos. Et quand il se rassied, il plaisante en mangeant des pastilles avec sa voisine qui se colle de plus en plus à lui, et un jeune avocat derrière, grosse montre lui aussi, barbe au cordeau, chevelure taillée au millimètre, lui aussi. Ils rient. Ils vont faire craquer leur slip, les bancs de la défense, à force de s'entre gratter.

## **5. Les psychés**

La cour des miracles des parties civiles versus l'épanouissement des prévenus, c'est odieux quand on vient la première fois. On n'a pas si souvent l'occasion de voir en plein la guerre des classes. Le 24 juin je suis assise du côté presse, à côté d'une femme qui m'explique que son père a travaillé pour France Télécom toute sa vie, qu'elle vient pour voir la honte sur les visages des coupables. Elle est partie très vite : nulle honte aux audiences. Non seulement aucune honte, mais un ravissement de soi du côté des prévenus. De quoi se gêneraient-ils ? Les têtes sont refaites selon les dividendes : les normes du travail, les mots et les catégories psychiques depuis lesquelles on examine les cas. « Même les gens fragiles ont le droit d'être protégés » dira maître Teissonnière dans sa plaidoirie du 4 juillet, mais de cela, seul un côté de la salle est convaincu, et la structuration disciplinaire du corps social est entièrement conçue à rebours de ce principe.

Car les instances de contrôle des conditions de travail sont supprimées une à une, pendant qu'on parle. D'abord, le code du travail, ici sans cesse brandi par l'accusation, est progressivement défait. Ensuite, l'essentiel des charges rassemblées par l'ordonnance de renvoi s'appuie sur les rapports du CHSCT, mais le CHSCT n'existe plus, les ordonnances Macron l'ont supprimé. Il y a quelque chose de glaçant à entendre des heures entières de débats menées sur le fondement d'un dispositif de protection des salariés qui a depuis disparu.

En revanche, la pathologisation de tous les désajustements aux contraintes de rentabilité, elle bat son plein : on conçoit désormais les psychés selon les impératifs du cash-flow. C'est l'autre torsion mentale qui éclate au procès. Les cas des salariés sont pathologisés selon les catégories d'un manuel de psychiatrie américain devenu la norme mondiale : le DSM, qui, comme le management ou la dérégulation financière, s'est imposé sans partage depuis son remaniement des années 80. La psychologie se réfère aujourd'hui uniquement aux catégories nosographiques du DSM ; au procès, les salariés sont psychologiquement caractérisés selon les catégories du DSM. Or, le DSM est élaboré en étroite collaboration avec l'industrie pharmaceutique. Il a fait passer le nombre de pathologies mentales d'une dizaine à plus de quatre cents. Toute une gamme d'items qui réduisent le psychisme à des symptômes remédiables chacun à part par la médication. Un symptôme, un médicament. Un individu : plein de médicaments - un poste recette.

Je suis en master de Psychologie à Paris 7, je suis forcée d'apprendre par cœur les catégories du DSM pour les partiels. Dans les services psychiatriques de Sainte-Anne où j'ai été en stage, j'ai vu s'affronter cette logique triomphante, portée par l'argent et les restructurations managériales de l'hôpital, et un pôle de résistance psychanalytique minuscule - équivalent exact de ce qu'incarne si bien maître Teissonnière en son genre, un monde où les psychotiques (l'équivalent des salariés dans l'univers hospitalier revu par le néolibéralisme : des gens mal conformes qui coûtent cher - un poste dépense) sont écoutés, considérés, et protégés. Là encore, comme le dira d'ailleurs Teissonnière dans sa plaidoirie, un régime de discours soutient un régime de pouvoir. La restructuration des catégories psychologiques accompagne la restructuration des institutions, elles se renforcent. Grâce au DSM, la souffrance n'existe plus.

Forcément, discuter des cas des salariés souffrants depuis les catégories du DSM qui nie la psyché, ça donne quelque chose d'abominablement pervers. Depuis des diagnostics qui pathologisent la psyché, comment défendre la psyché ? Dysthymie, bipolarité, épisode dépressif majeur, maître Topaloff fait avec et n'en maintient pas moins qu'« un harcèlement (...), cela a des effets sur (...) une personnalité pathologique ». On voit ici les ravages du DSM : il faut commencer par lever l'objection qu'il impose : individus dysfonctionnants, démonétisés par sa nosographie. Pas vraiment des humains. Topaloff compense par un art consommé du portrait dramatisé, elle met toute sa rhétorique à faire apparaître des personnes, des manières, des tempéraments, des liens affectifs et des sentiments. Ainsi, le 24 juin, elle doit inverser l'a priori sur une salariée « fragile », qui faisait très bien son travail avant le plan Next. Elle travaillait bien depuis des décennies, mais le DSM dit qu'elle a des symptômes, alors comment la créditer d'humanité véritable ? Topaloff relève le gant, elle dit que précisément, les aléas psychologiques de madame N. faisaient d'elle une employée modèle : trente cinq ans durant, le travail à France Télécom a « structur(é) (...) (s)a vie ». Madame N. dont le mari assiste seul à l'audience puisque Madame N. s'est pendue. De fait, la structure du travail peut faire tenir certaines vies. Et la structure ouvertement conçue pour les démolir atteint aussi sûrement son but : refontes des services sans lisibilité pour les agents, terreur entretenue de passer en plateforme téléphonique ou pire à l'espace développement, suppression de madame N. de l'organigramme, et c'est fait, on lui a retiré le sol de sous les pieds. La corde.

Le DSM prouve par les statistiques des multinationales pharmaceutiques cotées en bourse qu'il n'y a que des désalignements émotionnels à réaligner au knout médicamenteux. Le monde a continué à changer dans le sens des prévenus. Ainsi s'explique l'intervention de maître Beaulieu (ci-devant avocate du pdg à la chemise arrachée d'Air France et de DSK), juste avant la clôture de séance du 24 juin. Le côté des prévenus gigote, veut un bain, une terrasse arborée, un millésime, est las de ces vies sordides. A ce moment, on évoque madame T., qui quant à elle s'est liquidée à vouloir tenir la contrainte liquide. Madame T. a réussi à accomplir ses nouvelles missions mais les missions étaient toujours plus nombreuses, elle essayé de se tuer pour mettre fin à l'injonction folle qui détruisait son corps et son esprit, et « pris tous ces somnifères pour échapper à (s)es cauchemars et ne plus jamais

se réveiller ». Maître Beaulieu, avec sa face recuite de brutalités autorisées, s'avise de s'indigner. Elle est scandalisée par un sarcasme de l'ordonnance de renvoi à l'égard de son client Wénès (qui présente avec elle une certaine ressemblance : tel chien tel maître), qui expliquait le geste de Madame T. Par le « mimétisme des suicides », ce que l'ordonnance qualifiait de « grotesque ». Beaulieu, cette offense, elle ne la laissera pas passer. Elle entreprend, hargneuse, de lire ce que l'ordonnance avait passé sous silence : le procès verbal des cauchemars de madame T. Elle semble trouver que ce récit sera accablant pour la salariée et rédimera Louis-Pierre Wénès.

« Dans mon premier cauchemar j'ai rêvé que je marchais dans un couloir sans fin le long duquel il y avait des cages, contenant des femmes portant des combinaisons blanches : on ne voyait pas leur visage, au milieu du couloir il y avait des managers qui désignaient les femmes en blanc : Je veux celle-là, celle-là. Ensuite, j'ai rêvé que les cadres de France Télécom avaient créé des employés robots dans lesquels ils avaient intégré des puces électroniques les forçant à nous rechercher pour nous tuer. J'ai fait un autre rêve : mes collègues et moi étions en train de travailler sans pouvoir s'arrêter, et dans la pièce à côté, nos managers faisaient la fête en buvant du champagne. J'ai rêvé de mon propre enterrement (...) La nuit de ma tentative de suicide, j'ai rêvé que monsieur Lombard me violait. »

C'est accablant, en effet.

## **6. La nouvelle posologie civilisée**

Une organisation salariale conçue pour supprimer les gens les pousse à se supprimer, en fait rien d'étonnant. Mais conformément au socle d'évidence collective, on attribue ces effets structurels aux individus qu'ils affectent. Ainsi Beaulieu accuse madame T. d'avoir l'inconscient mimétiquement ravagé. Ce qui établit que les salariés étaient harcelés à mort par l'entreprise : le fait que leurs inconscients soient envahis de traques, d'assassinats programmés, d'exploitation de classe décomplexée et de viol par la direction, Beaulieu y voit le signe que les salariés montent leurs fantasmes en mayonnaise. De même, Lombard, au procès, remplace « mode des suicides » par « mood des suicides ». Et non, il ne persiste pas dans une gaffe, il continue à se sentir autorisé à dire ça par la croyance collective. Le 4 juillet, Maître Topaloff citera Jankélévich à propos de ces « gaffes » de Lombard : « la gaffe est l'administration massive (...) de ces vérités qu'une posologie civilisée dose goutte par goutte. » Seulement, aujourd'hui, les pulsions destructrices ne sont pas proscrites par la nouvelle « posologie civilisée », bien au contraire, elles sont exaltées. C'est pourquoi Lombard recommence, ce n'était pas une gaffe, il suit scrupuleusement la nouvelle posologie civilisée.

Aussi, quand l'avocate exhorte la cour à retenir des responsabilités personnelles car « derrière la loi des marchés (...) il y a des hommes qui font des choix », mettant en garde en conclusion de sa seconde plaidoirie du 4 juillet, contre : « le règne de l'anomie et (d'une) sorte de fureur absurde », elle en appelle stratégiquement aux valeurs de la cour selon le chef d'accusation retenu, mais ce qu'elle dit est inexact. Il ne s'agit pas d'anomie ou de fureur absurde : il s'agit d'un monde entièrement reconfiguré selon les normes du gain illimité sous sa forme financière. Les plans Next et Act ne sont pas non plus un « accident du travail organisé par l'employeur », comme le dit maître Teissonnière dans sa conclusion du 4 juillet. Ils sont une forme d'exploitation organisée par l'employeur parce que toute la structuration sociale et politique l'y autorise.

## **7. Quelle guerre ?**

À ceux qui cherchent à figurer la guerre en cours, ce procès la montre.

Les manœuvres pour supprimer les salariés, elles sont dûment répertoriées, elles ont été et sont

enseignées aux managers comme des méthodes de guerre. La situation de France Télécom à l'époque de Next était présentée par l'organisme de formation des managers comme un équivalent de la bataille d'Angleterre : jetée sur les marchés, France Télécom était assaillie par les concurrents comme l'Angleterre par les nazis. Les schémas employés pour figurer les mouvements de troupes, dûment transposés pour France Télécom, permettaient d'en appeler à un « effort de guerre » des salariés pour « sauver l'entreprise ». Beautés de l'analogie : qu'est-ce qu'on enjoint au soldat réquisitionné de sacrifier à son pays dans une bataille ? Sa vie. Les formateurs, les managers, les dirigeants attendent des salariés qu'ils s'éliminent. Quant à savoir à quoi l'on sacrifie sa vie ? On se garde bien de signaler qu'on ne travaillera pas à éviter le joug nazi mais au contraire à raffermir le pouvoir illimité des actionnaires. Mener une bataille contre les nazis pour augmenter le pouvoir des nazis ? Pôle innovation Orange, j'écoute.

Maitre Teissonnière -, dans une plaidoirie éblouissante d'intelligence analytique -, a rétabli le plan institutionnel de la lutte en cours. Conscient de ne pas avoir les moyens d'incarner le pôle répressif du droit (une structure jugée depuis elle-même), il en appelle au jugement de la Cour pour assurer la fonction expressive du Droit, la formulation des interdits structurants d'une société. De la cour, (tout) « ce qu'on peut attendre, c'est (...) un acte structurant. » La cour pourra indiquer une direction axiologique, inverse au sens unique auquel l'ensemble des structures (toujours en cours de raffermissement), nous assignent. Ce qu'on peut attendre de nous, c'est de la suivre, remonter les niveaux structurels jusqu'aux premiers - d'où vient le mal, très localisable.

19 décembre 2019

**Sandra Lucbert**

•  
<http://la-petite-boite-a-outils.org/proces-france-telecom-j-1-avant-le-verdict-quelle-forme-peut-prendre-une-guerre-par-sandra-lucbert/>

---